

CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Extrait de procès-verbal de la séance de Conseil communal du jeudi 10 mars 2016

Présidence: M. Daniel CALABRESE

LE CONSEIL COMMUNAL

vu le préavis municipal N° 94 relatif à l'aménagement des pistes du massif de la Dôle;
ouï le rapport de la Commission technique;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

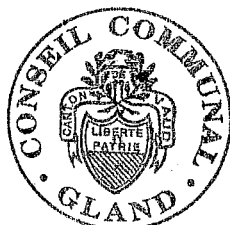
- I. - d'accorder un montant de CHF 59'586.83 à titre de contribution à l'aménagement des pistes du massif de la Dôle.

*«Conformément aux articles 110 et ss. LEDP:
La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un
délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal».*

Pour le Bureau du Conseil communal

Le président:

Daniel Calabrese



La secrétaire:

Mireille Tacheron